Motion de soutien aux Salariés de Cap Insertion ARASS (35)

Réuni en visioconférence le 11 juin 2020, le Conseil Fédéral de la FNAS FO (Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière) condamne la décision du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine de fermer les ateliers de jour de la Protection de l'Enfance et notamment la structure éducative Cap Insertion de l'association ARASS.

Le Conseil Fédéral apporte son soutien total à l'ensemble des salariés et exige que le Conseil Départemental 35 revienne sur sa décision. Ce ne sont pas aux professionnels éducateurs/éducatrices techniques et aux équipes éducatives de payer l'asphyxie financière des collectivités territoriales.

Les salariés du secteur social et médico-social ne sont pas responsables de la crise de la COVID-19.

Après avoir été en première ligne, sans munitions (absences de masques, de tests, d'équipements de protection individuelle), ils n'ont pas à subir de double peine. Aucun licenciement n'est acceptable dans les ateliers de jour.

Le Conseil Fédéral revendique :

- → l'interdiction des licenciements ;
- → le droit d'accès des jeunes confiés à la protection de l'enfance aux dispositions spécialisées dans la formation, sans condition de nationalité ;
- → le financement de l'ensemble des structures de jour et d'hébergements à la hauteur des besoins sociaux de la population.

En Ille-et-Vilaine comme ailleurs, OUI à un plan financier d'urgence à la hauteur des besoins salariaux et matériels pour le secteur social et médico-social comme pour tous les secteurs indispensables, dont celui de la Santé. Les moyens existent puisque le 19 mars 2020, le gouvernement a fait voter à l'unanimité l'attribution de 300 milliards d'euros aux banques qui est maintenant de plus de 400 milliards.

De l'argent pour la Protection de l'Enfance, et tous les secteurs du social et du médico-social, de l'aide à domicile, de la petite enfance et de l'insertion, pour la Sécurité Sociale, pas pour les actionnaires.

Adoptée à l'unanimité

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'ACTION SOCIALE FO
7 PASSAGE TENAILLE 75 014 PARIS
T. 01 40 52 85 80 / F. 01 40 52 85 79 / lafnas@fnasfo.fr / www.fnasfo.fr